TOURCOING

Les billets d'aller et retour pour Paris. — La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de prendre, sur l'initiative de la Chambre de Commerce de Tourcoing, une décision qui intéresse beaucoup ceux de nos concitoyens que leurs affaires appellent fréquemment à Paris. Voici au surplus, la lettre qui a été adressée à M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de Commerce :

« Paris, le 27 février 1892.

» *Monsieur Eugène Jourdain, Président de la*
» *Chambre de commerce de Tourcoing.*

» Par lettre du 19 de ce mois, vous avez bien voulu appuyer auprès de la Compagnie, la demande de la Chambre syndicale des tissus et nouveautés de France, à l'effet d'obtenir le rétablissement des billets de quatre jours entre Roubaix Tourcoing et Paris.

» Nous avons l'honneur de vous informer que cette demande recevra en partie satisfaction à partir du 1er avril prochain, en ce sens que les dimanches et jours fériés ne compteront plus dans le calcul des délais.

» D'autre part, vous apprendrez avec plaisir, Monsieur le Président, qu'à partir de la même époque, les deux gares de Roubaix et Tourcoing auront sans exception les mêmes relations de billets d'aller et retour que la gare de Lille, et que les billets d'aller et retour de gare à gare délivrés le samedi et le dimanche sont valables jusqu'au lundi.

» *Veuillez agréer, etc.*

» *L'administrateur de service,*
» HORTSCOTH ».

Le mardi-gras a présenté encore une certaine animation, surtout dans la soirée ; malgré le temps peu favorable, il y a eu beaucoup de promeneurs.

Toute une série de vols. — Samedi dans la matinée un malfaiteur est entré en l'absence des habitants de la maison, chez M. Delahaye, rue de la Folie, et lui a volé, dans une armoire, deux pièces de 5 francs, enfermées dans un porte-monnaie.

Le porte-monnaie a été retrouvé sur place, mais vide. L'armoire ne fermait pas à clef. Dans une autre chambre, on s'est emparé divers effets d'habillement étendus sur une corde, et d'une valeur de 100 francs.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, on a incendié la baraque en planches de M. Espèce, marchand de légumes et de fruits, rue des Carmes, près de la rue de la Tossée, et on lui a emporté [illegible] de bonbons divers. Tout [illegible] ruelle Lepers; deux [illegible] encore à demi remplis.

— Paul Delannoy, âgé de 21 ans, rue du Haze, qui a eu déjà bien souvent affaire à la police, a été arrêté pour vol d'une paire de bottines, au préjudice d'une locataire de sa mère, Mlle Delerue. Il avait chargé un de ses amis de vendre les chaussures ; mais celui-ci n'avait pas réussi.

Un vol hardi rue du Touquet. — On vient de commis dans les mêmes circonstances que celui que nous avons relaté, il y a environ six semaines, dont Mme veuve Fontaine, rue, Lategèle, a été victime.

Hier, vers trois heures du matin, M. Henri Bonte cabaretier, rue du Touquet, éveillé par un bruit venant de la salle d'estaminet, descendit précipitamment; il entendit plus ours personnes se sauver par la cour, et trouva les différentes pièces du rez-de-chaussée dans le plus grand désordre.

D'abord toutes les portes avaient été refermées au moyen de cordes, afin de se garder contre toutes surprises ; une hachette, arme terrible, qui servait pour casser le charbon, avait été placée sur le comptoir, pour s'en servir au besoin. La trappe avait été ouvert ; mais il ne restait plus d'argent; une tirelire appartenant aux enfants, renfermant 5 à 6 fr., avait d'ailleurs. Les malfaiteurs ont goûté sur place, plusieurs œufs d'une corbeille et ont emporté le reste. Ils ont aussi mangé de la viande et sont partis avec plusieurs morceaux de lard, sucre, café, au litre d'absinthe, etc., etc.

Comme chez Madame Fontaine, il n'y a pas eu d'effraction; on est entré par la porte de derrière qu'on a ouverte avec une clef.

Il est à remarquer que plusieurs objets avaient été égarées par les bandits, et qu'on s'était contenté de les remplacer, sans changer la serrure ; ce qui, en pareil cas, est la première précaution que l'on doit prendre. M. Cottard, qui a aussi tôt ouvert une enquête, avait arrêté un individu, qui a été relâché après avoir justifié de l'emploi de son temps.

Le premier mardi du mois. — On sait que chaque commune a son jour pour faire l'aumône : les mendiants de profession le savent bien et ne se présenteraient pas le lundi là où ils ne seraient reçus ils que le mardi. C'est ce dernier jour que Mouveaux et le Blanc Seau ont choisi. Il y a de plus à remarquer que beaucoup de personnes qui ne sont pas en position de faire la charité chaque semaine, n'ont l'habitude de « donner » que le premier mardi du mois.

C'était hier ce premier mardi qui coïncidait ainsi avec le mardi-gras, comme en temps de carnaval on sème généralement plus généreux, jamais peut-être on n'a vu, dans la matinée, autant de mendiants vers Blanc-Seau on aurait pu les compter par centaines et, bien souvent, ils ne se présentaient pas isolément.

Les gendarmes Dehargnez et Cattelain qui s'étaient rendus au Blanc-Seau pour prendre des renseignements sur la bande Tilleul, aperçurent un groupe de cinq personnes, quatre hommes et une femme, à la porte d'une maison, s'approchèrent pour les arrêter, mais la femme parvint à se sauver. Les quatre malfaiteurs qui habitent Roubaix, et qui sortent aujourd'hui mercredi pour Lille, sont : Louis Mercier, 70 ans, tuilassier, né à [illegible] Jean Dupont, 61 ans, dresseur, né à Lenze ; Léonard Lejeune, 69 ans, tisserand, né à Bailleul ; Albert Fournier, rattacheur, 51 ans, né à Tourcoing.

Retour d'un caissier. — Deux gendarmes de Bruxelles ont remis mardi à midi à la frontière de la Manière, entre les maires des gendarmes de Tourcoing, Louis-Paul Masure, caissier, âgé de 58 ans, né à Poitiers, poursuivi par le parquet de la Seine, pour abus de confiance et escroqueries. Arrêté à Bruxelles à la demande du gouvernement français, il a demandé à ne pas attendre les formalités d'extradition.

Belle-mère et gendre. — [illegible] 31 ans, rue Lefrogne est [illegible] mois. Il en veut terriblement à sa belle-mère, qui est âgée de 64 ans ; il n'est sortes de calomnies qu'il n'invente sur son compte, jusqu'à la [illegible] accord avec un locataire qui a à peine trois ans [illegible]

Dans la nuit de lundi à mardi, il est allé faire une scène de tapage en face de la maison de la belle-mère. Il y retourna à 1 h. 1/2 de l'après-midi, ayant à la main un marteau et des outils de vitrier. La belle-mère, pensant qu'il allait s'en servir contre elle, s'arma d'un tisonnier et lui en asséna plusieurs coups sur la tête. Le locataire accourut aux cris et frappa aussi à tour de bras.

Le gendre a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu. M. le docteur Dewyn constata quatre plaies à la tête, intéressant la peau et tout le cuir chevelu, une bosse sanguine au front, et une morsure à l'indicateur gauche qui aurait mis l'os à nu.

L'hémorrhagie était très abondante ; il a fallu pratiquer la suture des artères. La belle mère et le locataire ont été relachés provisoirement.

Marcq-en-Barœul. — *Le billet de 1,000 francs.* — Il y a deux mois environ que nous avons relaté la singulière histoire arrivée à un rentier de Marcq, M. Lemaire qui en s'éveillant un beau matin ne trouva plus dans sa poche « de côté » un billet de 1,000 fr. qu'il y avait placé la veille.

On apprenait bientôt que deux amis du rentier avaient présenté à la Banque de France un grand morceau du billet. On ne leur donna pas d'argent; mais on garda le fragment.

En explorant sa poche à fond, M. Lemaire retrouva un morceau resté attaché à une épingle. Mais les deux morceaux ne reconstituaient pas encore le fameux billet; il manquait, et il manque toujours une partie essentielle portant un numéro.

Cependant il paraîtrait que sur certaines attestations qui ont été demandées et obtenues, le remboursement ne peut plus tarder.

On nous assure aussi que cette singulière affaire se dénouera prochainement devant les tribunaux.

Mouveaux. — Une conférence sera faite, par le Révérend Père Doyotte, dimanche prochain, 6 mars, à 4 heures précises, de l'après-midi, dans la grande salle du patronage.

Sujet de la conférence : Le secrétariat du peuple.

LILLE

La « Vraie France » de Lille donne le récit d'un fait dont l'importance en lui-même est très mince, mais qui n'en présente pas à notre avis un caractère moins odieux.

Ces jours derniers mourait, à l'hôpital des varioleux de Wazemmes, une pauvre fillette de 6 ans 1/2 L'enfant avait reçu l'extrême onction.

Les libre-penseurs de l'endroit n'ont pas rougi de s'emparer du cadavre de cette innocente pour en faire le prétexte d'une manifestation anticléricale

Abusant lâchement de l'état misérable où se trouvaient les parents de la fillette, ils leur ont proposé de se charger des funérailles, en outre de payer la somme de 5 fr. aux malheureux.

Pour cent sous, les parents, plus faibles encore que coupables en la circonstance, ont vendu le corps de leur enfant; toutefois, ils prirent le soin avant de livrer la pauvre petite bière de bois blanc, d'y tracer au charbon une grande croix noire. Cela prouve bien qu'ils ne se doutaient pas du projet des libre-penseurs.

Ceux-ci, aussitôt qu'ils ont tenu le cercueil entre leurs mains, se sont tout d'abord empressés d'en effacer la croix, ce dernier souvenir laissé à la fillette par des parents trop pauvres pour acheter la moindre couronne. Puis, ils ont fait à l'enfant, dont l'âme probablement était déjà remontée au ciel et priait pour ces misérables, de pompeuses funérailles civiles.

Voilà à quelles révoltantes manœuvres osent recourir des libre-penseurs francs-maçons pour faire leurs manifestations qui seraient grotesques si elles n'étaient pas odieuses.

Ils s'emparaient déjà des derniers moments d'un malade pour arracher à sa faiblesse un testament réclamant un enterrement civil ; aujourd'hui ils achètent des cadavres d'enfants.

Emprunt de 1860. — Mardi matin a eu lieu, à la mairie, un tirage d'obligations de l'emprunt de la Ville de 1860.

Sont remboursables :

Par 25.000 fr. : n° 64 981.
Par 10.000 fr. : n° 78.661.
Par 1.000 fr. : numéros 112.697, 35.289, 63.801, 117.402 12.463 103 721, 77.698.
Par 500 francs : numéros 166.941, 153.274, 118 650 6.261, 89.710, 129 431, 105 324, 161.992, 12.351, 9.180.
Par 400 fr. : n° 174 367 110.956 152 517 36.715 33 505, 11.611, 100.432 114 537, 82 632, 130.566, 96.949. 146 949 151 674, 106.522, 9 622.
Par 200 fr. : n° 69 265 9 669 169.538, 166.475 127.796, 54.115, 173 814, 90.982 109.669, 148 592, 155 124 144.287, 96 315, 167 864, 173 510, 27 678, 29 752, 85.170, 139.588, 126.701.

Le mardi-gras a été fort animé à Lille en dépit du temps maussade et pluvieux, mais on ne peut pas dire qu'il a été brillant, car les sociétés se sont montrées fort clairsemées et manquaient d'originalité.

Parmi les chansons venues, on en signale une intitulée *Le mariage des curés* qui constitue une véritable provocation et qui a soulevé l'indignation de beaucoup de gens.

Un noyé. — Des gardiens de la maison centrale ont repêché de la Deûle, hier, vers midi, le cadavre d'un homme qui a été reconnu pour un sieur Paul-Joseph Dhaene, né à Courtrai en 1828, peintre en mécanique, ayant travaillé à Lille, chez M. Rousseel, d'où il était sorti le 21 décembre dernier.

Le corps ne portait aucune trace de blessures ; on ignore s'il y a suicide ou accident.

UN DISCOURS DE M. FOUGEROUSSE
A WASQUEHAL

La société coopérative l'*Espérance*, à Wasquehal, Planche au Riez, a, comme nous l'avons annoncé, dans notre numéro du 14 courant, réuni tous ses sociétaires. 400 environ ont répondu à l'appel de la commission. A cette occasion, la commission avait fait appel à la générosité de ses fournisseurs, de sorte que les dons reçus lui ont permis d'offrir une petite collation aux sociétaires présents, sans rien hir nullement aux intérêts de la société. A l'ouverture de la séance, M. le président prononce l'Assemblée M. Fougerousse, rédacteur en chef du *Co pérateur français*, qui, dit-il, a bien voulu se déranger de Paris, sur sa simple invitation pour venir nous l'entrer, à tous, les bienfaits de la coopération ; il prie l'assistance de prêter toute son attention au discours de M. Fougerousse et de bien peser les choses, d'en profiter car lui aussi est certain que la coopération est le bien-être de l'ouvrier ; il donne alors la parole à M. Fougerousse qui s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

» Je suis très heureux de trouver une assistance aussi nombreuse, cela me prouve une fois de plus que vous comprenez parfaitement la coopération. Il y a longtemps, dit Molière dans les Bourgeois Gentilhomme s'il y a des gens qui font de la prose sans le savoir, eh bien, mesdames et messieurs, il y a aussi parmi vous, j'en suis certain, des gens qui font de la coopération sans la comprendre ; à ceux là permettez moi, je vous prie, de essayer de leur faire comprendre qu'ils [illegible] » Il y a en présence toutes, ou deux éléments qui sont : 1° les actionnaires ; 2° les adhérents ou sociétaires. La première a cent apports leurs pecunes économiser, mais à former un premier fonds qui va permettre à la société de fonctionner ; les seconds sont venus se grouper aux premiers de manière à faire une plus grande consommation de produits.

» Eh bien, quelle différence, y a-t-il entre ces deux éléments ? C'est que, les les actionnaires ont mis leur argent sans aucune garantie, dans le seul but de venir en aide à leurs semblables et n'entendent simplement un intérêt de 5 0/0 sur leur argent. 2. Les sociétaires partagent au prorata de la consommation les bénéfices et eux n'ont aucun risque à courir ; mais au lieu d'être reconnaissants envers les actionnaires, il arrive très souvent que les choses ne sont pas comprises comme elles doivent l'être, au lieu de la reconnaissance, bien souvent ils ne trouvent que de l'ingratitude et sont malmenés, par les gens mêmes à qui ils ont rendu service. J'espère que maintenant la question étant vidée, tous, vous avez compris, que les actionnaires ne sont pas plus que vous, ils ont la générosité de la société, en toute justice, vu que ce sont leurs fonds qui servent au fonctionnement. Tant qu'aux bénéfices vous touchez la même chose qu'eux. 3. Quels sont les fruits de la coopération ? D'abord, par suite du système que vous avez adopté de faire payer comptant, la société a beaucoup d'avantages de pouvoir acheter en premières mains et réaliser par ce fait les profits bénéfices.

» Il y en a qui font : votre système du comptant est excellent pour les gens aisés, mais pour nous qui n'avons rien, comment y arriver. Eh bien, Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, je tâcherai de vous démontrer la manière d'y arriver. Beaucoup de commerçants disent que les Sociétés Coopératives sont des associations de capitalistes qui ne cherchent que les moyens de plus [illegible] ils ne crédient à personne, disent-ils, alors vous voyez bien qu'ils ne sont nullement partisans du bien être de l'ouvrier. Eh bien, Mesdames et Messieurs, n'écoutez pas ces gens là, car s'il y a des capitalistes ce sont bien eux, vu qu'ils cherchent tous les moyens possibles pour vous détourner des sociétés coopératives et [illegible] vous savez tous que les dites sociétés vendent le pain de livre qualité au prix du cours, mais au bout de l'année, elles viennent vous dire : Vous nous avez donné 15, 17 ou 19 0/0 en trop, je vous les rends.

» Voilà ce que fait la coopération, demandez un peu à ces commerçants dont je vous parlais toute à l'heure, s'ils distribuent leurs bénéfices avec leurs consommateurs, assurément non, eh bien! je vous la sers partout, ce sont des deux qui est capitaliste, ou le commerçant, ou la coopération. (Applaudissements prolongés). — Je vois avec beaucoup de plaisir que vous n'avez que des matières de première qualité, il est évident que vous obtenez de bonnes marchandises. Eh bien, Mesdames et Messieurs, le meilleur moyen de toucher de beaux bénéfices au bout de l'année, c'est d'augmenter l'association, car étant ménagés comme vous l'êtes, ça ne vous coûtera pas beaucoup plus cher pour faire 6 ou 7 mille pains que d'en faire 5, les frais généraux seront à peu près les mêmes ; engagez donc vos parents et vos amis à venir se grouper avec vous, et en marchant dans ces conditions vous obtiendrez de beaux résultats.

» Beaucoup de personnes refusent de venir se grouper avec vous parce qu'elles ont peur qu'une fois malade, ou un accident quelconque arrivant à leur famille, vous leur refuserez le pain dont ils auront besoin. J'ai constaté avec bonheur qu'il n'en était pas ainsi dans votre société et je vous en félicite, car en donnant le pain à crédit aux sociétaires dans la gêne, jusqu'à concurrence de la valeur de leurs jetons, vous avez fait preuve d'humanité, c'est très bien, mais permettez-moi de vous proposer encore autre chose Mesdames et messieurs, je vous prie de porter à votre ordre du jour et de le faire voter à la première assemblée générale, que la veuve d'un actionnaire ou sociétaire, son mari étant mort après avoir fait partie un an de votre société, je vous demande pour cette veuve de faire voter qu'elle recevra pendant 3 mois, gratis, son pain quotidien, alors vous ferez de la vraie, de la belle coopération, car vous savez que c'est bien souvent la femme qui est hostile à la coopération, et en employant le moyen que je vous dit, vous allez lui donner à réfléchir et soyez persuadés que vous allez les voir venir se joindre à vous, de grand cœur. (Triple salve d'applaudissements.)

» Il y a aussi la coopération prévoyante, personne ici bas ne peut répondre du lendemain, nous sommes tous mortels, et tous, nous ne savons à quelle heure cette mort va nous surprendre. A cet effet je vous prie de me permettre de vous parler de l'assurance en cas de décès. Mesdames et Messieurs, cette société est instituée, moyennant un versement de 11 fr. par an, la femme reçoit mille francs à la mort de son mari; ceci est pour la tirer de la triste situation dans laquelle elle se trouve après la mort du chef de famille. Eh bien moyennant cette petite somme, l'on se trouve momentanément à l'abri de la misère, je ne saurais trop vous engager à vous assurer à cette société, beaucoup de personnes disent qu'une fois mort, on n'a plus besoin de rien, c'est une grave erreur, car pensez donc à la veuve et aux petits qui restent; pensez à l'affreuse misère où les mettent les longues et douloureuses maladies. (Applaudissements).

» Je termine en vous priant de recevoir mes remerciements pour le recueillement que vous avez eu pendant que j'ai eu l'honneur de vous causer, cela me prouve qu'vous êtes doués de généreux sentiments et que vous ne demandez tous qu'à marcher dans la voie que je viens de vous décrire. » (Triple salve d'applaudissements).

M. Fougerousse reçoit les félicitations des membres de la commission.

Le président de l'*Espérance* prend ensuite la parole :

» Il est, dit-il, inutile d'insister plus longtemps sur les théories que vient de nous décrire notre père. Permettez moi, M. Fougerousse de vous appeler par ce nom car en fait de coopération, vous êtes vraiment notre père. Je m'engage donc, pour cette aimable assemblée, à vous assurer que nous ne négligerons rien pour arriver au but que vous venez de nous indiquer. Tous nos efforts tendront à vous prouver qu'ici, comme dans les grandes villes où les sociétés coopératives sont en plein progrès nous ne demandons qu'une chose : c'est le bien être de l'ouvrier ; il ne nous manquait qu'une chose : c'est l'initiative et vous venez de nous la donner. Permettez moi de vous remercier de tout cœur au nom des 600 sociétaires de l'Espérance.

» Je propose à l'aimable assistance l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée de tous les sociétaires de la boulangerie » coopérative l'*Espérance*, réunis le 21 février 1892 en » son local, rue de la Planche au riez, à Wasquehal, a » pleine confiance dans les propositions émises par M. » Fougerousse, demande de les étudier à leur première » assemblée générale, elle en auraient pas donner entière satis » faction et vote des félicitations à M. Fougerousse. »

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

Après la séance, un [illegible] des distributions de sandwichs et de bière, la fête s'est prolongée jusque 11 heures à la grande satisfaction des habitants du quartier. Le nouvel établissement de la boulangerie était magnifiquement décoré ainsi que le siège de la société.

Concerts et Spectacles

Théâtre de Roubaix. — Il y avait salle comble ce soir au théâtre Deschamps, pour la première de la revue locale : *L'Cat dans l'horloge*, la seconde représentation a été également donnée devant un nombreux auditoire. Nous nous proposons d'analyser demain l'œuvre de MM. F. Germain et A. C..... Décors, mise en scène, costumes, rien ne laisse à désirer. Il n'y a pas jusqu'à la musique qui ne mérite une mention spéciale. Quant aux principaux interprètes, ils sont véritablement supérieurs.

LES COMBATS DE COQS

Résultats des parties. — Lundi a eu lieu à la société de l'*Enfié* une très belle partie d'attaque contre la société du *Bon vivant* en 3 de 5 morts (aller et retour). L'enjeu était de 100 francs. *L'Enfié* a gagné quatre parties sur quatre.

Dans la journée de mardi il y a eu quatre parties :

Chez M. Dutat, une partie d'attaque contre la société de l'Epeule en 3 de 5 morts (aller et retour). L'enjeu était de 30 francs.

La société de chez Dutat a perdu la 1re partie; gagné les 2, 3 et 4e partie.

Chez le *Petit Louis*, « Au réveil du jour » a eu lieu une partie de rendage contre M. D'Hal de Croix. L'enjeu était de 80 francs. Le *petit Louis* a perdu 3 paires sur 4 et une paire qui n'a pas été décidée.

Chez Vandamme *Au bon Vivant* a eu lieu une partie morte de 60 francs, contre la société de Renaix, la société du *Bon Vivant* a perdu 3 paires sur 4. Renaix a donc gagné la partie.

— A la société du *Blanc d'Herseaux* a eu lieu le rendage d'une partie contre le *Parc du Vesinet*. L'enjeu était de 60 francs.

La société du *Blanc d'Herseaux* a gagné 3 paires sur 4 et a donc remporté la partie.

— Jeudi aura lieu à l'*Enfié* une attaque d'une partie contre M. Dewatty de Lille en 3 de 5 morts (aller et retour). L'enjeu est de 100 fr.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le sieur Joseph D'Kindt, cabaretier aux *Joyeux Chôristes*, rue Archimède 17, près du Théâtre, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'il donnera le dimanche 27 mars 1892, un concours sur Douai par série de 100 pigeons désignés. Prix d'honneur un joli lapin, à la première série complète.

L'inscription se fera le 27 de 6 à heures du matin. La limite sera à partir du bureau d'octroi du Laboureur suivra la Grande-Rue, la rue du chemin de fer et ira jusqu'au bureau du Blanc Seau.

Il y aura deux dressages préparatoires, le premier sur Secin jeudi 24 mars et sur Douai le samedi 26.

PETITE CORRESPONDANCE

L. B. — Oui, la demande aurait chance de succès; mais il faut, pour obtenir cette faveur, que le jeune homme ait un an de présence sous les drapeaux. Lors même que cette condition ne serait pas remplie dès à présent, on peut toujours commencer les démarches en faisant établir à la mairie un certificat de position de famille (modèle n° 5), et en sollicitant le congé par anticipation auprès de l'autorité militaire.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 1er mars.* — VIOLATION DE DOMICILE. — Un tailleur du nom de Leon Vanvossel croyait avoir des raisons d'en vouloir à Mme Mathys qui habite rue de Renaix à Tourcoing ; il se rendit chez cette dernière, força la porte à coups de pied et se présenta sur lui personne qui se trouvait à l'intérieur occupée à soigner l'enfant. Florentine c'est le nom de cette femme, reçut de Vanvossel deux rigoureux soufflets.

Il fut, à la suite de cette algarade, mis en état d'arrestation, et comparaissait à l'audience de mercredi. Il est condamné à un mois de prison.

VOL D'UNE BOULE. — On avait pris à M. Cocheteux une boule de gazon ; une enquête mit sur les traces de celui qu'on crut être le coupable : c'était un habitant de Croix, appelé Pierre Dubart : il a aussi à répondre de cette inculpation devant les juges qui le condamnent à deux mois de prison.

POUR VAGABONDAGE, une jeune fille, Maria Leman, est condamnée à 4 mois de prison.

NORD

Bailleul. — La grande cavalcade annuelle organisée par la Société philanthropique au bénéfice des pauvres, n'a pas été favorisée par le temps ; néanmoins, la recette a dû être fructueuse.

Godewaersvelde. — Le service télégraphique sera inaugure à Godewaersvelde e 10 mars prochain.

PAS-DE-CALAIS

Chronique électorale. — Il n'y a jamais eu de candidat plus embarrassé que M. Légillon, le concurrent de M. Lamendin dans le département du Pas-de-Calais. Pour parler plus exactement, il faudrait dire l'ex-concurrent et le ci-devant candidat; car M. Légillon ne fait dé ormais concurrence à personne, il se retire.

Mais quand il s'agit d'appliquer son désistement, c'est là que son embarras commence. S'il n'agissait pas de la sorte, il n'aurait pas pu faire ses dépêches à Paris, et les électeurs du Pas-de-Calais ne seraient pas informés de son désistement. Il a dû, pour que ses électeurs le sachent, se rendre à Paris, et, pendant qu'il y est, il en profite pour faire des visites, des démarches, des courses, des achats, des emplettes, des [illegible] et des [illegible] Il a dû, pendant qu'il y est, faire